

FFVV	EE	C.V	N.V			AM	VBZ	GL	VV
X	X	X							

Extrait des conclusions du 120<sup>e</sup>  
CRG Sud-Est tenu le 14/04/2011



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A11\_3925

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

Lyon, le 23 JUIN 2011

**Destinataires**

**Voir Liste des destinataires**

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est

Département surveillance et régulation

Division aviation générale

Référence : 2011- 2690 /SR/AG

Affaire suivie par : Carole Soufflet  
Carole.soufflet@aviation-civile.gouv.fr  
Tél. 04 26 72 68 80 – Fax : 04 26 72 68 29

Objet : Extrait des conclusions du 120<sup>ème</sup> CRG Sud-est tenu le 14 avril 2011

Madame, Monsieur,

En complément au Compte-rendu du CCRAGALS-CE du 15 mars 2011, qui vous a été envoyé par courrier électronique, veuillez trouver ci-joint un extrait des conclusions du 120<sup>ème</sup> CRG relatives aux sujets traités lors de ce CCRAGALS-CE.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Le directeur

Michel HUPAYS

PJ

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**

www.developpement-durable.gouv.fr

1/4

DSAC Centre-Est  
BP 601  
69125 Lyon Saint-Exupéry aéroport  
Tél : 04 26 72 68 00



DSAC

## DESTINATAIRES des EXTRAITS CRG

### Fédérations Membres Permanents du CCRAGALS Centre-Est: (envoi par courrier électronique)

Monsieur Jean-Luc THOMAS	FFPLUM
Monsieur Louis COLLARDEAU	FFPLUM
Monsieur Patrice GONIN	FFVL
Monsieur Jean-Marc ARDHUIN	FFVL
M. Jean-Luc BLANCHARD	FFVV
Monsieur Vincent LIFERMANN	FFVV
Monsieur Pierre FROMENTIN	FFP
Monsieur Guillaume NORBERT	FFP
Monsieur Jacques LIENARD	FFA
Monsieur Thierry TUDURI	FFA
Monsieur René GENEVOIS	FFAM
Monsieur Michel VIANAY	FFAM
Monsieur Christophe ROSSET	SNEH
Monsieur Eric FRAISSINET	SNEH
Monsieur Jean-Alain MARTIN	FF AEROSTATION
Monsieur ZUIN	FF AEROSTATION

### **Copie pour information :**

#### **Sièges nationaux des fédérations** (envoi par courrier électronique)

Association des Pilotes et des Propriétaires d'Aéronefs	AOPA
Fédération Française d'Aéronautique	FFA
Fédération Française d'Aérostation	FF AEROSTATION
Fédération Française d'Aéromodélisme	FFAM
Fédération Française de GIRAVIATION	FFG
Fédération Française de Parachutisme	FFP
Fédération Française de Vol à Voile	FFVV
Fédération Française de Planeur Ultra-Léger Motorisé	FFPLUM
Fédération Française de Vol Libre	FFVL
Syndicat National des Exploitants d'Hélicoptères	SNEH
Groupement des Industriels et Professionnels de l'Aviation Générale	
Monsieur DESMURS Fabien	GIPAG
Monsieur Laurent BELAIR	DSAC-CE
Monsieur Robert FAIX	DSAC-CE
Monsieur Jean-Yves MASSE	DSAC-CE

Cet extrait est rédigé conformément aux engagements pris en réunion du CCRAGALS Centre-Est, il est diffusé aux membres du CCRAGALS Centre-Est.

## DOSSIERS EN COURS

### Transformation des zones interdites temporaires (ZIT) en zones interdites (LF PXX)

Bilan des transformations des ZIT en zones P :

LF ZIT 12 Cruas- Meysse transformée en LF -P12 Cruas Meysse

LF ZIT 13 Fos sur Mer transformée en LF-P 13 Fos sur Mer

Le CRG SE a proposé la transformation de la ZIT Feyzin en LF P 15 Feyzin. La demande de publication a été transmise au Directoire, mais n'a pas encore fait l'objet d'un accord à publication.

La zone LF ZIT 17 Miramas a été désactivée depuis le 22 juillet 2010. Sa suppression définitive n'a pas encore été validée.

Les propositions de modification des limites latérales des zones LF ZIT 9 Bugey, 10 Cadarache, 11 Creys-Malville, 14 Grenoble, 16 Marcoule, 18 Saint Alban, et 19 Tricastin-Pierrelatte ont été transmises au Directoire de l'espace aérien en juin 2009.

A ce jour, attente des accords CDAOA/ SGDA sur ces propositions.

## NOUVEAUX DOSSIERS

### Modification de la route ATS R161

#### **Avis du Comité**

Les membres du comité émettent un avis favorable au relèvement du plancher de la voie aérienne R161 entre MTL et AMFOU et notent la suppression du point GIROL.

### Modification du plafond de la CTR Avignon

et du plancher des parties 8, 12, 12.1, 13 et 14 de la TMA Provence

#### **Avis du Comité**

Les membres du comité émettent un avis favorable à la modification du plafond de la CTR Avignon et à l'harmonisation du plancher des parties 8, 12, 12.1, 13 et 14 de la TMA Provence.

### Modification du RTBA (Zones LF-R 590 A et B, LF-R 593 A et B)

#### **Avis du Comité**

Les membres du comité émettent un avis favorable à la modification des limites latérales des zones LF-R 590 A et B et LF-R 593 et B, pour les parties relevant du domaine de compétence du CRG-SE, avec publication au cycle cartographique qui sera retenu pour une mise en œuvre globale du réseau très basse altitude.

### Modification de la zone réglementée LF-R 220 Chambaran

#### **Avis du Comité**

Les membres du comité émettent un avis favorable à la modification de la zone LF-R 220. Ils demandent au COMALAT de transmettre au BEP un projet de SUPAIP pour assurer la sécurité des usagers jusqu'à la mise en vigueur des nouvelles limites de la zone LF-R 220 et d'amender le protocole existant en précisant la référence du SUP AIP.

### Suppression de cinq zones dangereuses provisoirement inactives de l'AIP France (ENR 5.0)

LF-D 536 La Lombarde (Savoie)

LF-D 537 Combe des Roches (Savoie et, très partiellement, Isère)

LF-D 551 Petit Mont Cenis (Savoie)

LF-D 559 Chanène (Alpes de Haute-Provence)

LF-D 586 Campettinc (Haute-Corse)

#### **Avis du Comité**

Les membres du comité émettent un avis favorable à la suppression des zones provisoirement inactives LF-D 536, 537, 551, 559 et 586.



Création d'activités d'aéromodélisme en CTR relevant du SNA-CE

- BEAUREPAIRE (38) - 500 ft ASFC - CTR Grenoble ;
- BEYNOST (01) - 300 ft ASFC et JONAGE (69) - 500 ft ASFC, toutes deux en CTR Lyon-Saint Exupéry ;
- ETOILE SUR RHÔNE (26) - 500ft ASFC -CTR Valence,

**Avis du Comité**

Les membres du comité émettent un avis favorable, sans réserve, à la création des activités de Beaurepaire et Etoile sur Rhône. Ils émettent un avis favorable, sous réserve de signature avant le 1<sup>er</sup> Juin 2011 des protocoles nécessaires, à la création des activités d'aéromodélisme de Beynost et Jonage en CTR de Lyon-Saint-Exupéry.

Modification d'activités d'aéromodélisme en DSAC- CE

- Relever le plafond de l'activité n° 9595 AMBERT-LE POYET AERODROME de 300 ft ASFC à 500 ft ASFC;
- Relever le plafond de l'activité n° 9775 MONTLUÇON-DOMERAT AERODROME de 300 ft ASFC à 500 ft ASFC et modifier les coordonnées ;
- Créer l'activité LANCRANS (01), dont le plafond proposé est de 700 ft ASFC (2500 ft AMSL, n'interférant plus avec la circulation de l'aérodrome de Bellegarde-Vouvray et n'interférant pas avec un espace aérien contrôlé ou une zone P, R ou D ;
- Supprimer l'activité n° 9645 BELLEGARDE-VOUVRAY AERODROME.

**Avis du Comité**

Les membres du comité émettent un avis favorable à la modification du plafond des activités n° 9595 et 9775, à la suppression de l'activité n° 9645 et à la création de l'activité de Lancrans en DSAC-CE.

**CALENDRIER**

121<sup>ème</sup> CRG SE : jeudi 17 novembre 2011

-----